



Refus remboursement trop perçu suite erreur bonus/malus.

Par **calvall**, le **30/03/2012** à **15:22**

Bonjour,
J'ai changé d'assurance en janvier 2011, lors de l'édition de mon relevé d'information, mon ancienne assurance à fais une erreur sur le coefficient de bonus/malus.
Lors de la souscription de ma nouvelle assurance, le coefficient appliqué fut celui indiqué sur le relevé d'information. Lorsque j'ai vu cette erreur, j'ai obtenu (dans un délais de 6 mois) de mon ancienne assurance un relevé corrigé.
A ce jour, ma nouvelle assurance m'informe que je ne searais pas remboursé des sommes trop percus suite a cet erreur.
Quel sont mes recours?
Merci

Par **Virgulet**, le **05/06/2012** à **14:51**

Bonjour,
je suis très intéressé par votre problème.
Avez-vous trouvé une solution ?
merci

Par **calvall**, le **05/06/2012** à **14:57**

Bonjour,
Je n'ai pas encore trouvé de solution, J'ai appris que le delai de prescription pour les assurances est de 2 ans, ce qui explique le fait qu'ils fassent trainer les choses.
J'ai contacté le médiateur des assurances après plusieurs lettres recommandés et j'attend une action du mediateur.
Cordialement.

Par **Virgule**, le **05/06/2012** à **15:04**

Merci pour ta réponse, rnrnSi l'assurance fait traîner les choses j'avais aussi dans l'idée de saisir le médiateur.rnrnmerci encore